

POLE EMPLOI : LA HONTE !

LA DIRECTION RÉGIONALE DE BASSE NORMANDIE DE PÔLE EMPLOI
POURSUIT DEVANT LA JUSTICE UN INTERMITTENT DU SPECTACLE AU RSA
ET VEUT LUI FAIRE PAYER **35000 EUROS SOIT 6 ANS DE RSA !**

Pourtant le procureur n'a pas retenu la fraude ! Pourtant, les indemnités avaient été accordées à l'époque de 2001-2004 par l'Assedic. Pourtant cet intermittent qui, comme d'autres, intervenait entre autres, auprès d'enfants ou d'adultes handicapés, n'a fait qu'exercer son métier ! Mais aujourd'hui, pour obtenir le remboursement, Pôle Emploi nie sa qualité d'artiste et considère qu'un artiste exerçant dans une école ou dans un établissement pour handicapé devient de fait enseignant ou éducateur. Quel mépris pour ces professions là aussi!

Pôle Emploi déqualifie les travailleurs privés d'emploi pour les réduire à des salariés-marchandises dont seul l'emploi disponible détermine la qualification. Nier aux gens leur identité professionnelle, pour qu'ils acceptent n'importe quel emploi (contrats précaires de plus en plus courts, emplois aidés qui ne débouchent sur rien, RSA, salaires de misère et temps partiels, intérim...), voilà qui conduit à ne pas honorer les obligations d'indemnisation, et renforce la précarisation des chômeurs (...).

Les réglementations de l'assurance chômage sont mouvantes (révision permanente, à la baisse), les interprétations complexes. Pourtant Pôle Emploi rend les chômeurs responsables en prétendant que ce sont eux qui déclarent leur situation : nous savons que la jungle administrative de Pôle Emploi pousse les chômeurs à la faute, et particulièrement les intermittents du spectacle dont le statut est le plus complexe. Quand il faut faire baisser le chiffre du chômage les interprétations deviennent de plus en plus restrictives et excluant : le nombre des radiations administratives explosent...

L'affaire Lehodey reflète les injustices faites aux chômeurs : Pôle Emploi veut un exemple et installer la peur de la machine à radier qu'est devenu Pôle Emploi. Cet acharnement dont est victime Christophe Lehodey¹ est inacceptable ! Inacceptable au moment où, dans les négociations en cours, le MEDEF refuse toute amélioration de l'indemnisation et veut même réduire ses propres cotisations.

► Nous exigeons que Pôle Emploi renonce à faire exécuter le jugement qui condamne Christophe Lehodey parce que son affaire est devenue le symbole de la maltraitance faite aux chômeurs.
La direction peut le faire !

► Nous exigeons une meilleure indemnisation du chômage, une lutte contre la précarisation des emplois, une sécurité sociale professionnelle : assez des dizaines de milliers de fin de droits !

► Nous exigeons que Pôle emploi soit un véritable service public aux chômeurs, qu'il les aide à faire valoir leur droits, accompagne vers un vrai emploi, reconnaisse qualifications et droit à la formation.

Venez en débattre, vous informer, ne laissons pas les mauvais coups se faire sans réagir !
Nous sommes tous concernés !

RASSEMBLEMENT MERCREDI 9 MARS À PARTIR DE 15H30
AGENCE PÔLE EMPLOI DE CAEN CENTRE RUE FRED SCAMARONI

Le comité de soutien à Christophe Lehodey

CPSCABN (Collectif Intermittent) / ADADA / Solidaires Précaires Chômeurs / SYNAVI / SYNDEAC / SUD CULTURE / AC ! 14 / Europe Ecologie Les Verts / Fédération pour une Alternative Sociale et Ecologique / Nouveau Parti Anticapitaliste...

¹ Ce ne sont pas 35 000 euros qui mettent en cause le budget de Pôle Emploi ; à comparer avec les 33 « traders » venant de Londres indemnisés 6.400 euros mensuels ! Ou les impayés patronaux !